

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 5415

présenté par

M. Nogal, rapporteur thématique

à l'amendement n° 4795 de Mme Meynier-Millefert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 39, insérer l'article suivant:

Après la seconde occurrence du mot :

« rénovations »,

rédiger ainsi la fin de l'alinéa 2 :

« performantes au sens de l'article L. 111-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous amendement assure la cohérence de l'amendement 4795 avec la définition de la rénovation performante proposée par voie d'amendement par le rapporteur.